PERMIS DE BRÛLAGE 2015

SERVICE INCENDIE CONSERNÉ: _MRC de la Mitis ___MONT-JOLI ___31____

VILLE OU MUNICIPALITÉ :	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
NOM:	VALÉRIE PICHÉ
ADRESSE:	136, RANG 4 EST
	ST-JOSPEH-DE-LEPAGE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	418-775-1370
PERSONNE RESPONSABLE :	VALÉRIE PICHÉ
TYPE DE FEU :	BROUISSAILLE
PERMIS DONNÉ PAR :	TAMMY CARON
PERMIS DÉBUTANT LE (DATE ET HEURE) :	8H00 À 18H00
	15 MAI SELON LA TEMPÉRATURE
PERMIS SE TERMINANT LE (DATE ET HEURE) :	8H À 18H00
	18 MAI PEUT VARIE LA JOURNÉE

RETOURNER CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI PAR COURRIEL <u>rgagnon@mitis.qc.ca</u> . Merci.

CE QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE BRÛLER

TOUS LES RÉSIDUS CONSIDÉRER NATURELS : BOIS NON-TRAITÉ, BOIS DE GRANGE NON PEINTURER BRANCHAILLE, FEUILLES...

IL EST INTERDIT DE BRÛLER

DES MATIÈRES TOXIQUES : CONTENANTS D'HUILE, D'ESSENCE, PEINTURE, PNEUS ET TOUT MATÉRIELS AYANT QUELCONQUE PRODUITS CHIMIQUES : CES MATIÈRES PEUVENT ÊTRE APPORTÉES À L'ÉCO CENTRE DE LA MTIS 418-785-0055

C'EST GRATUIT!